

**HE Ban Ki-Moon**  
**Secrétaire Général Nations-Unies**  
**New-York – NY 10017**  
**Etats-Unis**

Cahors, le 31 mars 2014

Objet : Première communication sur le progrès et renouvellement d'engagement

Monsieur le Secrétaire-Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous confirmer que le Groupe CAHORS, et de manière solidaire l'ensemble de ses filiales, renouvellent leur engagement à respecter les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

L'une des obligations qui conditionnent notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Vous trouverez donc ci-après notre première COP, en conformité avec les Directives pour la Communication sur le progrès.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire-Général, l'expression de mes sentiments distingués,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'H' followed by a long horizontal line.

**Michel HIBON**  
**Président Directeur Général**

# Communication sur le progrès 2013

---



En cohérence avec le renouvellement d’engagement du Président Directeur Général du Groupe, Michel HIBON, cette première communication sur le progrès met l’accent sur l’implication sociale et environnementale du Groupe, illustrant ainsi 6 des 10 principes du Pacte Mondial.

## Contenu

Principe numéro 1 : Promouvoir et respecter la protection des droits de l'Homme.....	2
Accord égalité H/F .....	2
Force des partenariats.....	2
Principe n°6 : Elimination de la discrimination en matière d’emploi et de profession.....	3
Politique sociale du Groupe CAHORS.....	3
Insertion professionnelle, OHSAS 18001 et Accord relatif à la pénibilité au travail .....	3
Contrat de génération .....	3
Principe n°3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.....	4
Principe n°7 et 8 : Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d’environnement .....	4
Principe n°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement .....	4
ANNEXE : Informations générales et contacts .....	5
L’implication sociale au cœur de toutes les filiales .....	5
Qualité et Environnement au cœur de notre culture d’entreprise.....	5
Innovation et production responsable .....	5
Pacte Mondial.....	5

## Principe numéro 1 : Promouvoir et respecter la protection des droits de l'Homme

Outre les dispositions légales et à caractère obligatoire existant dans chaque pays, Groupe CAHORS met un point d'honneur à respecter l'ensemble des dispositions relatives aux Droits de l'Homme et du Travail. Groupe Cahors affirme de fait son adhésion sans réserve et son soutien sans faille à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

### **Accord égalité H/F**

Le 25/04/12 a été signé un accord sur l'égalité Hommes Femmes mis en application pour l'ensemble des filiales françaises. Il est depuis fin 2013 intégré au Contrat de Génération du Groupe.

Cet accord a pour but de contrôler :

- Les écarts de rémunération
- L'accès à l'emploi
- La formation professionnelle
- La promotion

Pour chacun de ces thèmes, des objectifs chiffrés sont mis en place et font l'objet d'un rapport annuel qui est présenté aux Instances Représentatives du Personnel via le Comité de Groupe, et ensuite commenté au niveau de chaque filiale.

### **Force des partenariats**

Groupe Cahors s'engage à adopter une conduite éthique dans les relations entretenues avec ses clients : en toute cohérence, il nous paraît primordial de sélectionner des Partenaires (fournisseurs, prestataires, sous-traitants) adoptant eux-mêmes une attitude responsable.

Aussi, Groupe CAHORS condamne fermement l'ensemble des pratiques conduisant à la violation des droits de l'homme et du travail (travail des enfants, travail forcé ou obligatoire, discrimination...) et s'efforce de toujours traiter avec des Partenaires de confiance, à l'issue d'un processus de sélection soigneux et systématique. Nos procédures internes nous permettent donc de nous assurer que chacun de nos partenaires en France comme à l'étranger, respecte les droits de l'Homme.

Cette politique d'achats responsable est matérialisée par un processus systématique de contrôle de nos fournisseurs et sous-traitants comprenant notamment :

- Des grilles d'évaluation et de notation de chacun de nos fournisseurs et sous-traitants.
- L'harmonisation de conditions générales d'achat Groupe, insistant sur les principes du Pacte Mondial, à commencer par les aspects environnementaux.
- Dans certaines de nos filiales, organisation de rencontres annuelles d'échange avec les partenaires, avec les sujets du Pacte Mondial au programme.

Au cours de l'année 2014, nous souhaitons enrichir ce processus, afin de procéder à une sélection encore plus ferme de nos Partenaires.

## Principe n°6 : Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

### **Politique sociale de Groupe CAHORS :**

Dans le cadre des contraintes économiques qui sont les siennes, conformément à sa vocation d'ancrage territorial sur ses bassins d'emploi, le Groupe CAHORS développe son action sociale sur 5 axes :

1. Qualité de la couverture sociale assurée à ses salariés en particulier dans le domaine de la santé et de la prévoyance, et dans l'aide à l'emploi de services (CESU pour les filiales françaises). Voir à cet effet l'accord conclu le 01/01/12.
2. Evolution professionnelle avec un effort de formation permanent et conséquent (en 2013, 47% des salariés ont bénéficié d'une formation, soit en moyenne 1,5 jours par personne et par an sur le périmètre français), et notamment, pour ¾, grâce à l'organisme de formation du groupe (IFGC).
3. Insertion dans le tissu local : accueil d'apprentis en formation en alternance (23 en 2013-2014), de stagiaires, participation aux structures de formations présentes sur ses zones d'implantation,
4. Absence de discrimination (sous toutes ses formes) lors d'embauches, de promotion interne ou de tout autre appel au marché du travail, avec un effort particulier sur l'insertion professionnelle de publics en difficulté
5. Définition de modes d'organisation du travail avec les Instances Représentatives du Personnel favorisant le maintien de l'emploi.

### **Insertion professionnelle, OHSAS 18001 et Accord relatif à la pénibilité au travail**

La détermination de Groupe CAHORS en termes d'insertion professionnelle s'illustre pour commencer autour de ce 1<sup>er</sup> chiffre : le groupe emploie à ce jour 39 personnes relevant du handicap en CDI.

Par ailleurs, la majorité des filiales du groupe travaille, lorsque nécessaire, avec des structures de sous-traitance à vocation sociale (Ateliers protégés dans le bassin d'emploi, travail en milieu pénitentiaire...).

De manière plus globale, le 20/12/2011 a été signé un accord relatif à la pénibilité au travail, actant le soin porté à toutes les actions d'ergonomie pouvant être portées à l'attention des collaborateurs.

Cette action se poursuit avec :

1. Multiplication des sites ou filiales certifiées OHSAS 18001 : 2 certifiés en 2012, 1 nouvellement certifié en 2013, 1 autre à venir en 2014
2. Continuité de l'application de l'accord de pénibilité :
  - Respect du plan de formation PRAP
  - Etudes Ergonomiques (TMS)
  - Formalisation du suivi du risque chimique sur le site de MAEC.

### **Contrat de génération**

Ce contrat récemment conclu le 12/11/2013 vient donner du sens à la politique sociale du Groupe, à tel point qu'il englobe :

- L'accord Egalité Femmes / Hommes du 25/04/2012
- Emploi des séniors & emploi des jeunes du 16/12/2009
- La mise en place de la GPEC : 07/11/2008,

Avec une ouverture marquée sur nos engagements en termes de responsabilité sociétale et de développement durable.

### **Principe n°3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective**

Comme indiqué dans les points précédents, le dialogue social est un point clé de la politique sociale du groupe.

A noter que la récente évolution organisationnelle de Groupe CAHORS vers une gouvernance plus transversale a renforcé le maillage des instances représentatives du personnel autour de la mission du comité de groupe, par ailleurs signataire de l'intégralité des accords mentionnés ci-dessus.

### **Principes n°7 et 8 : Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale**

De longue date, la maîtrise des impacts sur l'environnement des activités du Groupe est un incontournable de notre management.

De fait, les principales filiales sont certifiées depuis la fin des années 2000, et la dynamique s'accélère. On notera ainsi 1 nouvelle certification ISO 14001 obtenue en 2013, alors que 2 sont en cours pour 2014.

L'initiative majeure dans le domaine reste l'organisation, dans au moins 3 filiales de Journées dédiées à la sensibilisation pratique et pédagogique à l'environnement, soit plus de 400 collaborateurs participants.

Enfin, autre initiative symbolique : les thèmes de la responsabilité sociétale et de la maîtrise énergétique ont occupé une bonne part du programme pédagogique de la formation « Horizon Management » 2013-2014 : formation transversale de managers à potentiel de Groupe CAHORS.

### **Principe n°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement**

La contribution la plus marquée de Groupe CAHORS à ce principe a été l'acquisition d'une solution logicielle pour l'accélération du déploiement de notre démarche d'éco-conception. Ou comment concevoir des produits plus respectueux de l'environnement par une maîtrise de leurs impacts à toutes les étapes du cycle de vie.

En termes de solutions produits offertes au client, l'élément majeur de ce début d'année 2014 réside dans la diversification opérée vers la fourniture de bornes de charge pour véhicules électriques, technologie typiquement contributive à la protection de l'environnement.

## **ANNEXE : Informations générales et contacts**

Depuis plus de 100 ans, partout dans le monde, Groupe Cahors œuvre pour faciliter l'acheminement des énergies et l'accès à l'information.

Favorisant la complémentarité des compétences et des moyens, Groupe Cahors conçoit, produit et commercialise des solutions globales et des équipements adaptés aux spécificités des réseaux de distribution de l'électricité moyenne et basse tension, des fluides et des réseaux de communication. Et s'engage ainsi, partout dans le monde, auprès de ses clients pour leur offrir LA solution réseau la plus adaptée à leurs besoins. Avec 13 sites de production et plus de 1 700 collaborateurs dans le monde entier, Groupe Cahors est un spécialiste reconnu des grandes compagnies électriques nationales (EDF, ERDF etc) et internationales (ENDESA, ONE, SONELGAZ, ESKOM etc...).

### **L'implication sociale au cœur de toutes les filiales**

L'implication sociale du Groupe trouve ses racines dans ses valeurs. Neuf valeurs qui placent l'humain, comme les droits de l'homme, la transparence et la lutte contre la corruption, au cœur de la société : exemplarité, loyauté, respect des personnes, sauvegarde de l'intérêt collectif, conformité aux obligations légales, considération des clients, transparence et devoir d'information, management constructif du dialogue social et efficacité économique.

Une implication sociale qui se manifeste dans tous ses secteurs d'activité, mais aussi dans le quotidien de ses salariés en prenant des formes très variées, qui vont des moyens d'expression à l'ergonomie des postes de travail. Un engagement qui a d'ailleurs poussé certaines de nos filiales à engager des démarches de certification OHSAS 18001. Autre illustration de cette implication : Groupe Cahors privilégie les partenariats de proximité, visant à faire vivre et à développer le tissu économique local.

### **Qualité et Environnement au cœur de notre culture d'entreprise**

Se développer, oui... mais de manière durable. Pour ce faire, Groupe Cahors met tout en œuvre pour maîtriser et limiter les impacts environnementaux de ses activités.

Management et process de production font l'objet d'une volonté permanente d'amélioration. A cet effet, la quasi-totalité des entités du groupe sont certifiées ISO 9001. Les plus importantes sont certifiées ISO 14001, et les démarches de certification OHSAS 18001 se multiplient. Plus en amont, l'éco-conception tient une place croissante dans la création de nos nouveaux projets et produits (notamment par la mesure de l'impact carbone des phases de production).

### **Innovation et production responsable**

Ainsi, nos produits sont conçus et fabriqués industriellement en prenant en compte les aspects environnementaux, à commencer par la performance des matières, la durabilité et la recyclabilité des produits. Un de nos cœurs de métiers repose sur l'utilisation large du SMC, un matériau composite thermodurcissable alliant précisément les avantages de durabilité et d'empreinte environnementale favorable.

### **Pacte Mondial**

Aussi, c'est en cohérence que Groupe CAHORS a décidé d'adhérer fin 2012 au Pacte Mondial, se reconnaissant dans cette initiative visant à promouvoir les démarches de management responsable.

- *Contact Pacte Mondial : Arnaud DENIER - Directeur Qualité Environnement MAEC*
- [arnaud.denier@groupe-cahors.com](mailto:arnaud.denier@groupe-cahors.com)